



UNIVERSITE DE LUBUMBASHI

FACULTE DES SCIENCES

AGRONOMIQUES

Décanat

République Démocratique du Congo - 2 Route Kasapa, Campus de la Kasapa, BP
1825 Lubumbashi - Haut-Katanga
agronomie.unilu@gmail.com

Fiches Techniques du Projet Miombo GCP/RDC/046/GFF dans le cadre du développement de l'élaboration des PSG dans les CFCL

Octobre



Contenu

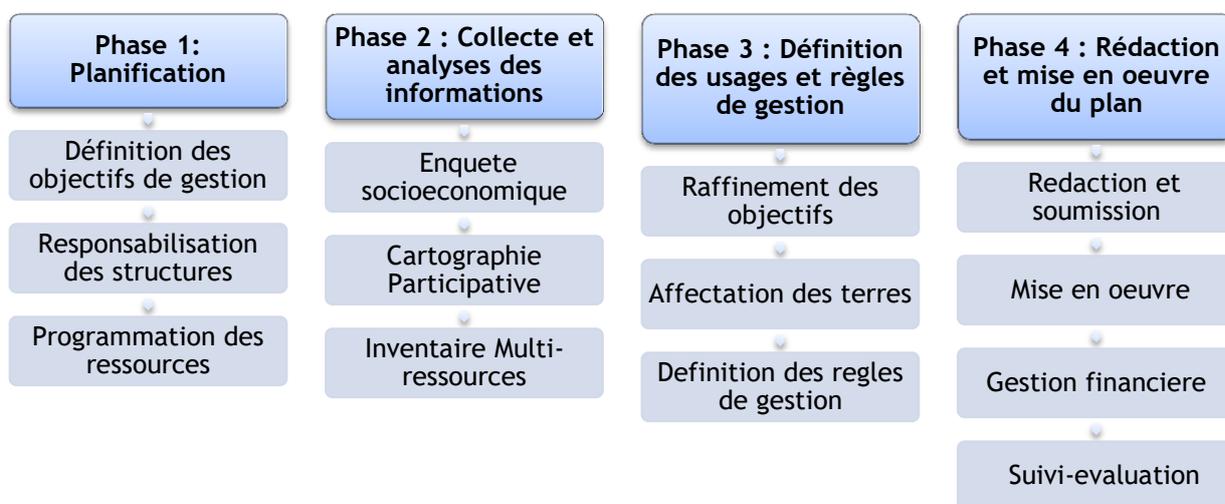
1. Introduction aux fiches techniques	3
1.1. Contexte et justification.....	3
1.2. Objectif poursuivi par les Fiches Techniques.....	4
1.3. Public Cible	4
2. Présentation des fiches techniques pour le développement des plans simples de gestion du projet Miombo au Sud-Est de la RD Congo	5
2.1. Fiche technique pour réaliser la cartographie participative.....	5
2.2. Fiche technique pour réaliser les Diagnostics participatifs pour les enquêtes socio- économiques.....	8
2.3. Fiche technique pour réaliser les Inventaires multi-ressources	10
2.4. Fiche technique pour mener une étude sur la tenure foncière.....	11
2.5. Fiche technique pour la promotion du genre dans la foresterie communautaire	15
3. Conclusion.....	18
4. Bibliographie.....	19

1. Introduction aux fiches techniques

1.1. Contexte et justification

Depuis deux ans le projet intitulé : « **Gestion communautaire des forêts Miombo dans le Sud-Est du Katanga** », en abrégé « **Projet Miombo** » est exécuté dans trois territoires de la province du Haut-Katanga à savoir les territoires de Kambove, Kasenga et Kipushi. Le projet voudrait promouvoir la gestion communautaire et participative des massifs forestiers par les communautés locales. De ce fait, Il est donc important de mettre en place une boîte à outils constituée des fiches techniques pour permettre aux membres des dites communautés de participer activement à la gestion durable et responsable des ressources naturelles se trouvant dans leurs CFCL¹ à travers un plan simple de gestion. Le schéma présentant les différentes phases dans l'élaboration d'un PSG est comme suit :

Figure 1 : Phases de l'élaboration du Plan Simple de Gestion (tiré du document : Normes d'élaboration du plan simple de gestion des Concessions Forestières des Communautés Locales (CFCL))



Dans ce contexte, dans le cadre de ses activités et conformément au protocole d'accord n°087/2018, l'Université de Lubumbashi à travers la Faculté des sciences agronomiques (FSA) devrait écrire un certain nombre d'outils que nous appelons « **Fiches Techniques du Projet Miombo GCP/RDC/046/GFF** ». Les Fiches techniques à la deuxième phase de l'élaboration du PSG qui consiste à la collecte des informations pertinentes utiles pour la définition des usages et règles de gestion participative des forêts Miombo dans le sud-est de la RD Congo.

¹ CFCL : Concession forestière des communautés locales

L'intérêt de produire des fiches techniques est qu'elles serviront de tableau de bord pour la rédaction des Plans Simples de Gestion (PSG) au profit des Communautés Locales. Les Fiches Techniques devront à cet effet définir de manière les différentes étapes dans la réalisation des certaines tâches utiles pour l'élaboration des PSG dans la zone d'intervention du projet.

1.2. Objectif poursuivi par les Fiches Techniques

L'objectif poursuivi par la rédaction des FT est de montrer l'itinéraire à suivre lors de la réalisation de certaines tâches devant conduire au PSG de manière à les adapter aux conditions écologiques et socio-économiques dans l'aire d'exécution du projet.

Les fiches seront rédigées en s'inspirant fidèlement du guide méthodologique (ASEG²) produit par le consultant international en gestion participative des forêts. Les fiches seront spécialement axées sur : **(i)** la cartographie participative, **(ii)** les diagnostics socio-économiques, **(iii)** l'inventaire multi-ressources, **(iv)** l'étude des tenures et **(v)** la promotion du genre dans la foresterie communautaire.

Chaque fiche est structurée en quatre parties interconnectées à savoir : les étapes, les activités à mener à chaque étapes, les méthodes pour l'atteinte des résultats et enfin les différents intervenants pour chaque activité.

1.3. Public Cible

La présente série des fiches techniques du projet Miombo est adressée essentiellement aux membres des communautés locales dans l'aire d'exécution du projet. De ce fait, ces communautés étant hétérogènes et variées tant au niveau linguistique que scientifique, la série devra être rédigée de manière à ce qu'elle trouve audience auprès des bénéficiaires.

² ASEG : Programme d'analyse socioéconomique selon le genre

2. Présentation des fiches techniques pour le développement des plans simples de gestion du projet Miombo au Sud-Est de la RD Congo

2.1. Fiche technique pour réaliser la cartographie participative

2.1.1. Définition et but

La cartographie participative peut se conceptualiser, au sens large, comme étant un processus qui aboutit à la création des cartes et d'autres supports spatialisés par les communautés locales et autochtones, parfois avec l'aide d'organisations d'appui, notamment du gouvernement, des organisations non gouvernementales (ONG), des universités et d'autres acteurs engagés dans le développement et la planification de l'accès aux terres et aux ressources.

La cartographie participative consiste à identifier les espaces ainsi que les ressources et leurs emplacements dans les limites avec les voisins immédiats pour établir une base de connaissance propre aux différentes communautés.

Le but est de pouvoir qualifier, spatialiser, géo-référencer et quantifier toutes les ressources du terroir avec un apport majeur de la communauté locale elle-même, dans l'optique de proposer un modèle de gestion qui tienne compte du potentiel existant.

La fiche technique de cartographie participative retenue dans cette note, est présentée sur 10 étapes successives. Chaque étape reprenant les activités à mener, suivies des méthodes à utiliser, pour finir avec la liste des intervenants retenus pour chaque étape.

2.1.2. Présentation de la fiche

Étapes	Activités à mener	Méthodes	Intervenants
Étape 1: - Appel à manifestation d'intérêt	<ul style="list-style-type: none">- Identification d'une zone cible- Inventaire de la documentation existante sur la zone cible- Identification et sensibilisation de toutes les parties prenantes de la zone cible sans exclusion aucune	<ul style="list-style-type: none">- Contact avec les structures locales (église, école, cour royal, chefferie, ...)- Organisation des équipes- Large diffusion de l'information en langue locale- Programme des rencontres	<ul style="list-style-type: none">- Chefs locaux,- Hommes adultes,- Femmes adultes,- Enfants,- Leaders d'opinion (Pasteurs, prêtres, députés, ...)- ONG,- Gouvernement.
Étape 2: - Matériels de travail	<ul style="list-style-type: none">-Réunir pour écrire: sable, argile, craie, calcaire, chaux-Réunir pour écrire: stylo, marqueur-Réunir comme support: tableau noir, tableau blanc, terrain plat, papier A0, table large,	<ul style="list-style-type: none">-Séparer différents matériels dans des emballages et récipients appropriés	<ul style="list-style-type: none">- Hommes adultes,- Femmes adultes,- Enfants,Sous la supervision des leaders d'opinion

Etape 3: - Installation du lieu de rencontre - mise en place des équipements	- Préparation d'un lieu aplani, nivelé et à l'ombre - Installation des tables à l'ombre - Installation des papiers A0 sur supports verticaux (double poteaux ou double piquets)	- Répartition des matériels en fonction des supports appropriés	- Hommes adultes, - Femmes adultes, - Enfants, Sous la supervision des leaders d'opinion
Etape 4: - Planification de la cartographie en deux étapes (occupation du sol et utilisation du sol)	- Reproduire la zone cible sur un support miniature et conventionnel	-Sur base de la mémoire et de l'image collectives de la zone cible - Chaque participant doit poser un geste	- Chefs locaux, - Hommes adultes, - Femmes adultes, - Enfants, - Leaders d'opinion (Pasteurs, prêtres, députés, ...) - ONG, Gouvernement.
Etape 5: Identification des spécificités de l'occupation du sol (infrastructure et naturelle et artificielle)	-routes, maisons et constructions; -sources d'eau; -sols agricoles; -montagnes; -lacs; -zones agroécologiques (sols, pentes); -forêts -savanes -rivières -villages -villes	Points, lignes ou polygones à matérialiser sur le support à l'aide soit de l'ancre, des solides ou des poudres selon le cas D'autres matériels viennent en appui: GPS, cartes existantes, matériels topométriques, décimètres, etc.	- Chefs locaux, - Hommes adultes, - Femmes adultes, - Enfants, - Leaders d'opinion (Pasteurs, prêtres, députés, ...) - ONG, Gouvernement.
Etape 6: Identification des spécificités de l'utilisation du sol dans chaque occupation du sol préétablie	-infrastructures (routes, maisons, constructions); -points et les sources d'eau; -sols agricoles (variétés culturales et localisation); -terres forestières; (forêts exploitables, à conserver ou classer) -terres de pâturage; -magasins, les marchés; -centres de santé, les écoles et les institutions religieuses; -autres sites spéciaux (arrêts de bus, cimetières, lieux saints). -rails, lignes à haute tension, cimetière, entreprise minière,	-Points, lignes et polygones -Cartographie des occupants ou des exploitants des dites ressources ainsi que la visitation de leur droit de propriété.	- Chefs locaux, - Hommes adultes, - Femmes adultes, - Enfants, - Leaders d'opinion (Pasteurs, prêtres, députés, ...) - ONG, Gouvernement.
Etapas 7: Détection et validation conjointe des limites	-détection des limites	S'inspirer de l'expertise locale	Chefs de groupements de la zone concernée avec les voisins immédiats
	-validation des limites	Méthode du plus proche voisin: Faire intervenir les terroirs voisins les plus proches Consultation populaire avec les voisins les plus proches.	chefs de villages assistés par les notables attirés qui forment un village Consultation populaires avec les voisins

<p>Etape 8: Cartographie des ressources à l'intérieur de la zone concernée</p>	<ul style="list-style-type: none"> -infrastructures (routes, maisons, constructions); -points et les sources d'eau; -sols agricoles (variétés culturales et localisation); -zones agroécologiques (sols, pentes, altitudes); -terres forestières; (forêts exploitables, à conserver ou classer) -terres de pâturage; -magasins, les marchés; -centres de santé, les écoles et les institutions religieuses; -autres sites spéciaux (arrêts de bus, cimetières, lieux saints). rails, lignes à haute tension, cimetière, entreprise minière 	<ul style="list-style-type: none"> -se servir de la perception et de l'usage de la mémoire collective et de l'image collective de la zone cible -localisation physique des limites naturelles sous forme des points, lignes et des polygones en utilisant le GPS 	<p>Hommes, femmes, jeunes (sans oublier les notables et leurs chefs de terre)</p>
<p>Etape 9: Cartographie participative analogique finale</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Production des drafts des cartes pour correction -Validation de la carte d'occupation intérieure du terroir -Validation des limites de la carte analogique du terroir sanctionnée par un Procès-verbal 	<p>Fixation de type d'occupation & d'utilisation du sol ainsi que de la tenure foncière</p> <p>Dimensionnements et mesures de surface, occupées par les différentes ressources, en faisant usage des matériels de terrain (GPS, cartes existantes, matériels topométriques, décimètres, etc.)</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Habitants de la communauté et leurs chefs, notables et chefs de terre, -Chefs de groupement, chefs des villages, -Notables attirés de la zone concernée et les voisins immédiats (enseignants, pasteurs, fonctionnaires, agriculteurs, éleveurs, ...)
<p>Etape 10: Numérisation du produit de cartographie participative</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Validation de la carte d'occupation et d'utilisation intérieure du terroir - Production des drafts des cartes imprimées pour correction -Validation des limites de la carte globale numérique du terroir sanctionnée par un Procès-verbal 	<ul style="list-style-type: none"> - Méthode navette (terrain-laboratoire) pour la conversion du modèle analogique en en format numérique en utilisant un GPS et un logiciel open source -mises à jour des dimensionnements (surface) - élaboration complète des éléments obligatoires de la carte 	<ul style="list-style-type: none"> - Chefs locaux, - Hommes adultes, - Femmes adultes, - Leaders d'opinion (Pasteurs, prêtres, députés, ...) - techniciens des ONG, techniciens du Gouvernement.

2.2. Fiche technique pour réaliser les Diagnostics participatifs pour les enquêtes socio-économiques

2.2.1. Définition et but

Le diagnostic socioéconomique est une approche stratégique dont l'objectif est de :

- établir une situation (état) de référence par rapport aux ressources socioéconomiques ;
- identifier les parties prenantes et analyser leurs rôles au sein de la communauté ;
- analyser le fonctionnement de l'économie locale en identifiant les différentes activités et les marges pour chacune d'elles

Et ce, dans le but ultime de lever les contraintes de diverses natures afin de permettre l'amélioration durable des conditions de vie des membres d'une communauté.

2.2.2. Présentation de la fiche technique

Etapes	Actions à mener	Méthodes/Techniques
1. Analyse des parties prenantes	<ul style="list-style-type: none"> - Identification des groupes fonctionnels dans la communauté : (Qui sont-ils ?, combien sont-ils ? - Identification et analyse des rôles : (Par rapport aux ressources de la communauté, quels sont les rôles des uns et autres ? quelles relations entre les différents groupes ? Quels sont les groupes dominants et quels sont les facteurs de dominance ? quel est le rôle des groupes vulnérables ?) - Eléments ethnographiques (Y a-t-il des activités spécifiques à un groupe ethnique ? 	MARP rapide et Diagnostic villageois
2. Analyse économique des activités (AEA)	<ul style="list-style-type: none"> - Identification de toutes les AGR : quelles sont les activités lucratives réelles et potentielles, agricoles et non agricoles ? - Identification et dénombrement des intervenants par activités : qui exercent chacune de ces activités ? quelle est la proportion par rapport aux différents groupes ? - Etablissement du compte d'exploitation par activités et 	Market Value Chain Likelihood Analysis (MVCLA Method)

	par groupes d'intervenants	
3. Diagnostic fonctionnel	<ul style="list-style-type: none"> - Analyser le niveau d'organisation de chaque groupe : (quel est le mode de structuration ? dans les relations fonctionnelles quelle est la part de la verticalité et de l'horizontalité ? - Identification des facteurs, sources et fréquences des conflits possibles et latents 	Analyse par jeux des fonctions
4. Analyse du potentiel de croissance du groupe et des activités	<ul style="list-style-type: none"> - Identification des facteurs de croissance - Analyse de diverses potentialités à saisir - Analyse des menaces 	Analyse SWOT et SEPO

2.3. Fiche technique pour réaliser les Inventaires multi-ressources

2.3.1. Définition et but

La connaissance des ressources forestières est une condition indispensable à leur bonne mise en valeur et à leur gestion rationnelle (Bellefontaine et *al.* 2000). Elle permet de prendre une décision d'aménagement des habitats naturels (Lanly 1981). Le but poursuivi est de bien gérer le patrimoine forestier. Or, on ne peut gérer que ce que l'on connaît (Lanly 1981, FAO. 2000), la connaissance des ressources forestières ne passe que par les inventaires forestiers multi-ressources (IFMR) (Lund 1991, Burkhart et *al.*1990).

L'objectif global d'IFMR est d'évaluation des ressources forestières et vise à apporter de nouvelles informations, à la fois quantitatives et qualitatives, sur le statut des ressources forestières. Il contribue à une utilisation durable des forêts communautaires et à l'amélioration du bien-être des populations locales.

2.3.2. Présentation de la fiche

Etapes	Activités à mener	Méthodes	Intervenants
Etape 1. Quantification des ressources forestières floristiques	<ul style="list-style-type: none"> - Evaluer la richesse spécifique des essences forestières - Evaluer la composition floristique - Evaluer la densité - Estimer le volume de bois - Identifier les espèces à importance socioéconomique importantes pour les populations locales - Identifier et caractériser les sous-écosystèmes au sein de la forêt 	<ul style="list-style-type: none"> - Le technique d'inventaires en placettes permanentes et en placettes temporaires seront utilisées afin d'évaluer la richesse spécifique, la composition floristique et la densité des essences forestières. - Module de Formation à la botanique forestière par la méthode hybride (taxonomie scientifique + taxonomie vernaculaire) - Le volume de bois sera estimé par le calcul de la surface terrière et les barèmes, équations (tarifs) de cubage, - Des enquêtes ethnobotaniques seront conduites auprès des populations locales afin d'identifier les essences forestières importantes 	<ul style="list-style-type: none"> - Universités et centres de recherche - Les populations Locales
Etape 2. Quantification des ressources fauniques	<ul style="list-style-type: none"> - Inventorier les grands mammifères 	<ul style="list-style-type: none"> - La méthode d'observation directe - La méthode d'observation indirecte 	<ul style="list-style-type: none"> - Universités et centres de recherche - Les populations Locales - Les associations, - Les ONGD

Etape 3. Quantification des ressources ornitologiques	Inventorier les oiseaux	- Deux méthodes seront utilisées pour inventorier les oiseaux : La méthode d'observation directe La méthode de piégeage passif	- Universités et centres de recherche - Les populations locales Les associations, - les ONGD
Etape 4. Quantification des ressources entomofaunes	Inventorier les insectes et les chenilles comestibles	- Deux méthodes seront utilisées pour évaluer la diversité des insectes et des chenilles comestibles dans les massifs forestiers à usage communautaire: La méthode de capture active (piégeage actif) La méthode de capture passive (piégeage passif par des pièges attractifs)	- Universités et centres de recherche - Les populations locales Les associations, - les ONGD
Etape 5. Quantification et des fruits sauvages	Inventorier toutes les plantes qui peuvent produire des fruits sauvages comestibles	- Inventaire quantitatif à rapport par unité de surface d'une unité forestière, - Repérer la période de grande vague production de ces fruits	- Universités et centres de recherche - Les populations locales Les associations, - les ONGD
Etape 5. Quantification des ressources fongiques comestibles	Inventorier les champignons comestibles	- La méthode des placettes permanentes sera utilisée afin d'évaluer la richesse et la productivité naturelles des champignons comestibles dans les forêts communautaires, La comestibilité des espèces fongiques sera déterminée par l'attribution des noms locaux par les populations locales à travers des enquêtes ethnomycologique.	- Universités et centres de recherche - Les populations locales Les associations, - les ONGD

2.4. Fiche technique pour mener une étude sur la tenure foncière

2.4.1. Définition, contexte et but

Tenure foncière, sécurisation foncière et foresterie communautaire

La tenure foncière est le mode de concession d'une terre, en vertu duquel une personne n'en possède que la jouissance, à titre précaire.

Dans le cadre du développement de la foresterie communautaire, la tenure foncière et la sécurisation sont impératives pour le succès de la foresterie communautaire. En effet, le processus d'acquisition de terres doit être clair et bien compris des communautés locales désireuses d'obtenir une concession forestière de communauté locale (CFCL). Par ailleurs, le développement des activités prévues dans les plans simples de gestion (PSG), surtout leur durabilité ou pérennisation, est fortement tributaire de la sécurisation au travers d'un document officiel attribuant la concession identifiée par les communautés.

Une analyse sur la tenure en RDC met en exergue les trois groupes de problèmes suivants (Carriveau-Bourque *et al.*, sans date) :

- La faiblesse institutionnelle et le pluralisme juridique, notamment l'insuffisance des ressources, l'absence d'institutions essentielles, chevauchement et la confusion des rôles et des attributions des rôles et des responsabilités entre les autorités, l'incapacité à trouver des solutions durables aux différends
- Les conflits inter et intracommunautaires, notamment la contestation pour le rôle des entités politiques décentralisées, conflits pour les limites territoriales, exclusion et la marginalisation des peuples autochtones
- L'insuffisance de consultation ou l'exclusion des communautés des planifications et attributions de terres et ressources. Il s'agit principalement des conflits liés aux concessions forestières, agricoles et minières, des conflits liés aux aires protégées et autres initiatives de conservation, ceux liés aux projets d'infrastructures et des tensions dans la transition entre terres rurales et villes

De manière plus spécifique pour les provinces minières de l'ex Katanga, notamment le Haut-Katanga, les problèmes principaux suivants ont été identifiés :

- Faiblesses dans l'administration du secteur foncier et autres ressources naturelles ;
- Conflits inter et intracommunautaires ;
- Conflits liés aux concessions minières

Dans ce contexte, le Décret N° 14/018 du 2 août 2014 fixant les modalités d'attribution des CFCL en RDC apportent des éléments de solutions sur la procédure à suivre par les communautés locales. Dans le chapitre 2 consacrée aux conditions préalables à l'octroi d'une CFCL on peut y déceler les étapes suivantes dans la procédure d'acquisition/demande de CFCL :

- i) Introduire une demande écrite dûment signée par le ou les représentant(s) coutumièrement attitré(s) de la communauté ;
- ii) Produire l'acte attestant la qualité des personnes physiques, par lesquelles la concession forestière de communauté locale est attribuée ;
- iii) Fournir une carte établie de manière participative en collaboration avec les communautés voisines et autres parties prenantes, indiquer la superficie approximative de la forêt sollicitée ainsi que sa dénomination ;
- iv) Présenter un procès-verbal du conseil communautaire, dûment signé par le ou les représentant(s) coutumièrement attitré(s) de la communauté locale.
- v) Adresser une demande au Gouverneur de Province, sous couvert de l'administration locale ayant les forêts dans ses attributions, qui procède aussitôt à une enquête préalable.

Les deux premières étapes concernent principalement l'identification de la communauté qui sollicite l'octroi d'une CFCL. La troisième concerne principalement la délimitation de la forêt communautaire sollicitée. Pour ces trois étapes, les communautés s'adressent principalement auprès principalement auprès de(s) l'autorité(s) coutumière(s) compétente(s) ou celles de la commune urbano-rurale.

La quatrième étape concerne l'introduction du dossier auprès de l'autorité provinciale. Il s'agit d'une étape importante qui garantit la sécurisation foncière via l'octroi d'un titre qui protège la CFCL d'une spoliation sauvage.

En plus de l'acquisition de la CFCL, il est important de définir les règles de la tenure au sein de la CFCL. En effet, la concession demandée pouvant occuper des superficies importantes, il est nécessaire de définir les modalités de concession.

La présente fiche technique présente les grandes étapes de la démarche pour la demande d'une CFCL et son intégration dans le cadre d'un PSG. Cette démarche est contextualisée à la Province du Haut-Katanga, plus spécifiquement les zones concernées par le projet GCP/DRC/046/GFF.

2.4.2. Présentation des étapes de la fiche et des différents intervenants

Etape 1 : Constitution d'un groupe de travail

Il est important qu'un groupe de travail soit constitué pour assurer la coordination des activités relative à la constitution du dossier de demande de la CFCL et de l'élaboration des règles de la tenure de celle-ci après acquisition. Conformément à l'Arrêté Ministériel N°025 du 9 février 2016 portant les dispositions spécifiques relative à la gestion et l'exploitation de la CFCL, le groupe de travail doit être mis en place par l'Assemblée Communautaire.

Le groupe de travail devra comprendre l'autorité coutumière, des notables, des représentants de femmes, de jeunes, vieux et de personnalités influentes de la communauté intéressées par la question. La communauté peut également associée des structures extérieures ou des personnes physiques pour une assistance.

Les membres du groupe de travail doivent être connu de l'ensemble de la communauté. Pour ce faire, ils devront être présentés lors d'une réunion de l'Assemblée Communautaire ou d'une réunion spécialement convoquée par l'autorité coutumière. Par ailleurs, ils devront être répertoriés dans une fiche et les tâches précises devront être identifiées pour chaque membre.

Etape 2 : Identification de la communauté

Le représentant coutumier de la communauté, accompagné du groupe de travail, devra clairement identifier les membres qui la constituent. Toutes les familles, tous les lignages et les clans devront être repris sur une liste de manière exhaustive. Celle-ci sera signée par chaque représentant de famille, lignage et clan, ainsi que par le ou les représentants coutumiers de la communauté.

La liste ainsi établie devra être avalisée, le cas échéant, d'abord par le Chef de village, autorité coutumière de proximité, et puis par le Chef Groupement, autorité coutumière responsable d'un Groupement.

Enfin, le représentant coutumier de la communauté devra également fournir un acte qui prouve de son autorité investie sur celle-ci. Ce document est important dans le processus de demande d'une CFCL.

Etape 3 : Cartographie participative de la forêt communautaire

Une délimitation de l'espace sollicitée doit être faite suivant les règles de la cartographie participative. Entre autres, il faudra une consultation des communautés voisines pour limiter les conflits intercommunautaires. Toutefois, le contexte de la zone d'intervention, exige de prendre en compte des informations/éléments suivants :

- La présence d'un carré minier avec permis d'exploration ou d'exploitation (qui en est le détenteur, etc.). Une consultation du fichier du cadastre minier est importante à ce stade pour recueillir ces informations.
- La présence d'une aire protégée (parc national, réserve de biosphère, etc.)
- La présence d'une concession agricole

Ces informations vont être utilisées pour assurer une délimitation plus réaliste des CFCL. Le cas échéant, et en particulier pour les cas de proximité avec une concession minière, elles peuvent aider à une négociation dans le cadre de la responsabilité sociétale des entreprises.

La carte de la forêt communautaire sollicitée pour une CFCL doit être validée par le(s) Chef(s) de Groupement(s) qui a un rôle d'arbitrage entre les différentes communautés. Les autorités coutumières vont ainsi 'octroyer' la forêt sollicitée à la communauté.

Un procès-verbal de cartographie participative devra être établi en prenant en compte les informations ci-haut citées.

Le groupe de travail va verser la carte au dossier constitué pour la demande de la CFCL au niveau du Gouverneur de la Province du Haut-Katanga.

Etape 4 : La tenure au sein de la CFCL

Une fois la CFCL octroyée, la communauté devra fixer les règles de gestion et de tenure. Celles-ci doivent à la fois répondre aux us et coutumes de la communauté ainsi qu'aux contraintes techniques liées aux objectifs fixés par l'Assemblée Communautaire. A ce niveau, le comité de gestion doit jouer un rôle important.

Les objectifs de la CFCL peuvent favoriser des initiatives individuelles (agroforesterie, reboisement en bocage, enrichissement en jardin de case, etc.) ou des initiatives communautaires (mise en défens, régénération naturelle assistée, etc.). Ils peuvent également favoriser les deux au sein du CFCL suivant le plan d'aménagement proposé par le comité de gestion et validé par l'Assemblée Communautaire. Dans tous les cas, il est important que l'attribution de surface dédiée suivent les procédures en vigueur. De manière générale, le Comité de Gestion fera des propositions d'occupation et/ou utilisation. Celle-ci devront être transmises et validées par l'Assemblée Communautaire. Ensuite, l'autorité coutumière représentant la communauté procédera à l'affectation ou autorisera l'usage ou la pratique.

Une fois les affectations faites, le comité de gestion devra s'assurer de la conformité des pratiques en fonctions des objectifs. Une carte d'affectation devra être établie à cet effet. Celle-ci sera à nouveau validée par l'Assemblée Communautaire avant sa signature par l'autorité coutumière représentant la communauté.

Une liste des personnes, groupes ou associations responsables d'activités suivant les différentes affectations doit être élaborée par le comité de gestion et mis à jour régulièrement.

Etape 5 : Cession de l'exploitation à un tiers

Les textes réglementaires offrent l'opportunité aux communautés de céder l'exploitation de leurs CFCL à des tiers, non membres de la communauté. Dans ce cas, un contrat devra être établi en bon et due forme.

La cession ne peut pas être décidée de façon unilatérale par le Chef Coutumier représentant la communauté. Elle doit recevoir l'approbation de l'ensemble de la communauté via l'Assemblée communautaire sur base de la présentation d'un projet complet garantissant les intérêts de tous les membres.

Le comité de gestion devra s'assurer que le projet présenté par le tiers répond bien aux critères de gestion de la CFCL afin d'éclairer la décision de l'Assemblée Communautaire et du Chef Coutumier. Pendant la période d'exécution du projet, le Comité de Gestion devra s'assurer de la conformité des travaux vis-à-vis du projet adopté par l'Assemblée Communautaire et du contrat signé par le représentant.

Dans tous les cas, il serait bon que la communauté ne cède pas l'exploitation de la totalité de la CFCL à un tiers. De plus, la communauté peut se faire assister par un juriste avisée pour s'assurer que les intérêts de la communauté sont réellement garantis et réduire les risques d'aliénations de la CFCL.

Etape 6 : Résolution des conflits à la suite de l'affectation des terres

Des conflits intracommunautaires peuvent survenir à la suite du plan d'affectation ou durant la phase de réalisation sur terrain. Dans ce cas, le conseil des sages, organes consultatifs de la communauté, peut être mis à contribution dans la résolution des conflits. Les Us et coutumes en matière de résolution de conflits liés à l'affectation devront être suivis.

2.5. Fiche technique pour la promotion du genre dans la foresterie communautaire

2.5.1. Mise en contexte

La garantie des droits fonciers sûrs aux femmes et aux hommes, promeut la gestion forestière durable et atténue la pauvreté. Cet accès aux ressources naturelles devant être équilibré du point de vue genre car les femmes sont des parties prenantes majeures des schémas de gestion forestière. En effet, elles passent sensiblement plus de temps en forêt

que les hommes. La participation des femmes à la gestion forestière améliore la gouvernance, l'affectation des ressources et la durabilité des ressources forestières. Les femmes ne disposent pas du même accès que les hommes aux institutions qui tiennent les rênes de la gestion et de l'utilisation des forêts. Cependant, on a observé que si l'on favorise la participation des femmes aux comités décisionnaires au sein des institutions des forêts communautaires, la gouvernance forestière et la durabilité des ressources s'améliorent (Agarwal 2009, 2010). En effet, quand les femmes siègent dans les groupes d'usagers des forêts communautaires et qu'elles y occupent des postes de décision, les résultats sont bien meilleurs (Acharya et Gentle 2006). Ainsi, la participation des femmes atténuerait l'accaparement des avantages par les élites au moment de la décentralisation et améliorerait l'accès aux processus budgétaires au sein de la communauté. D'où, le fait de ne pas tenir compte des différences de genre dans la gestion et l'utilisation des forêts peut réduire l'efficacité des politiques. Faire abstraction des différences de genre peut déboucher sur des évaluations incorrectes des compromis et des effets des politiques sur les communautés forestières. Les activités forestières des femmes comme celles des hommes contribuent à faire vivre le ménage. Selon la Banque mondiale, les femmes des communautés forestières tirent 50 % de leur revenu des forêts, tandis que pour les hommes il ne s'agit que d'un tiers (Manfre et Rubin. 2013).

2.5.2. Présentation de la fiche

Etapes	Activités à mener	Outils à utiliser	Participants
Sensibilisation sur la participation de la femme à la foresterie communautaire	Identifier les personnes ressources au sein des communautés, Produire les fiches d'identification des personnes ressources, Ateliers de sensibilisation des personnes ressources	Tableau d'analyse des avantages dans la gestion durable des ressources forestières	Les chefs locaux, les hommes, femmes et enfants et leaders d'opinion (pasteurs, prêtres, enseignants)
Renforcement du leadership des acteurs (hommes et femmes), Renforcement des capacités des acteurs	Mise en œuvre de l'approche genre dans la foresterie communautaire, Rôles des femmes et jeunes dans la foresterie communautaire, Approches participatives dans la foresterie communautaire, Gestion des organisations dans la foresterie communautaire, Principes de gestion des ressources naturelles renouvelables, Management et développement des chaînes de valeurs dans la foresterie communautaire, Utilisation des ressources naturelles forestières	Horloges des activités journalières, Diagramme de Venn, Grilles des compétences, Cartes illustrées des ressources, Calendriers saisonniers, Matrices des revenus et des dépenses	Les Hommes, femmes, jeunes, les notables, leurs chefs de terre et Chefs de groupements, Les acteurs sont sélectionnés sur base de leur niveau d'engagement dans la gestion, Les chefs locaux, les hommes, femmes et enfants et leaders d'opinion (pasteurs, prêtres, enseignants)

Attribution des rôles des acteurs dans la gestion des ressources	Identification des postes clés au sein du comité de gestion , Définition des tâches en fonction des responsabilités, Mode de gestion des ressources forestières	Diagramme du système d'exploitation des ressources	Les Hommes, femmes, jeunes, les notables, leurs chefs de terre et Chefs de groupements
Organisation des ateliers d'échanges de participation	Analyse des forces et faiblesses des acteurs dans la mise en œuvre de l'approche genre, Analyse des opportunités et menaces dans l'exploitation des ressources forestières, Echanges des expériences acquises dans la gestion des ressources forestières	Méthodes participatives	Les Hommes, femmes, jeunes, les notables, leurs chefs de terre et Chefs de groupements
Evaluation participative de la perception des acteurs	Evolution des ressources forestières au sein de la communauté, Changements majeurs perçus dans le développement de la foresterie communautaire, Redynamisation de l'approche genre en fonction de l'évolution de la grille des compétences	Grilles d'évaluation, Grilles des compétences actualisées	Tous les acteurs intervenants dans la foresterie communautaire

3. Conclusion

L'objectif global des fiches techniques est de mettre à la disposition des populations cibles, un tableau de bord pour leur permettre de mettre en place des PSG dans les CFCL respectives. Les fiches techniques s'inscrivent dans la deuxième phase du processus d'élaboration des PSG au profit des communautés locales. Il sied de signaler que les différentes fiches produites devraient donc être adaptées aux spécificités locales de chaque CFCL et que les différentes parties prenantes doivent s'en approprier pour s'assurer de la réussite. Mais encore et surtout, les membres des CL doivent suivre une formation pour qu'ils arrivent à comprendre et à manier ces outils dans le but de mieux gérer et de façon simple et durable leur ressource naturelle.

Enfin les fiches permettent de faire un véritable état des lieux des ressources forestières en termes d'occupation et d'utilisation des terres. Elles offriront également la possibilité de décliner la politique forestière et les stratégies y relatives pour garantir la gestion durable des forêts communautaires.

4. Bibliographie

- Acharya, K.P. et Gentle, P. 2006. Improving the effectiveness of collective action: sharing experiences from community forestry in Nepal. Document de travail du CAPRI n° 54. Institut International de Recherche sur les Politiques Alimentaires, Washington, DC.
- Agarwal, B. 2009. Gender and forest conservation: the impact of women's participation in community forest governance. *Ecological Economics* 68: 2785-99.
- Agarwal, B. 2010. Does women's proportional strength affect their participation? Governing local forests in South Asia. *World Development* 38(1): 98-112.
- Avery T.E. (1975). Natural resources measurements. 2nd ed. New York, McGraw-Hill, 339 p.
- Bellefontaine R, Gaston A, Petrucci Y. 2000. Management of natural forest of dry tropical zones. Conservation Guide, n°32. Rome: Food and Agricultural Organization (FAO), 2000.
- Bouchon J., 1974. Les tarifs de cubage. Nancy, France, ENGREF, 57 p.
- Foucault, B. 1986. Petit manuel d'initiation à la phytosociologie sigmatiste. Société Linnéenne du Nord de la France. CRDP Amiens. 51P.
- Guillaume Eulalie. 2019. La foresterie communautaire : Opportunité ou chimère pour les femmes du Bassin du Congo ?, Bureau de Fern à Bruxelles, Rue d'Édimbourg, 26, 1050 Bruxelles, Belgique, 28p.
- Lanly J.P., 1981. Manuel d'inventaire forestier. Etude FAO Forêts, Rome, Italie, 200 p.
- Lund H.G. (1991). Present and prospective knowledge on usable forest resources. Rev. For. Fr. H.S. n° 6, 45-53.
- Malaise R. 1937. « A new insect trap », Entomologisk tidskrift, no 58, p. 148-160
- Manfre et Rubin. 2013. Intégrer le genre en recherche forestière, Guide pour les scientifiques et les administrateurs de programme du CIFOR, *Center for International Forestry Research*, 116p.
- Molnar, A. 1989. Community forestry: Rapid Appraisal. Community Forestry Note 3. Rome, FAO.
- Schreuder H.T., Gregoire T.G., Wood G.B. (1993). Sampling methods for multiresource forest inventory. New York, J. Wiley, 446 p.